

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4367

présenté par  
Mme Lazaar

-----

**ARTICLE 42**

À l'alinéa 5, substituer à l'année :

« 2028 »

l'année :

« 2025 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Actuellement, 5 millions de personnes vivent dans une situation de précarité énergétique et 1 ménage modeste sur 3 déclare avoir souffert du froid l'hiver. L'horizon 2028 pour l'interdiction de la location des passoires thermiques semble ainsi trop lointain, alors que cette année, 9% des aides directes du Secours catholique ont été consacrées à des demandes liées à l'énergie avec une augmentation de 12% des demandes en 2020. Il est donc essentiel d'agir vite et c'est ce que propose cet amendement en avançant au 1er janvier 2025 l'objectif fixé par la loi.